

CONTRAVENTION FACTICE
A NE PAS PRENDRE A LA LEGERE

Vous empêchez une personne en situation de handicap de circuler librement et en toute sécurité si:

- Vous vous gardez sur une **place GIG-GIC** ou stationnez sur une **voie réservée aux transports publics** de voyageurs.
- Vous débordez sur un **passage piéton**.
- Vous stationnez sur un **trottoir**.

Conformément aux dispositions des articles R417-5 à R417-9 du code de la route, vous êtes passible d'une amende d'un montant pouvant aller jusqu'à **375 €**.

Vous risquez également la mise à la **fourrière** de votre véhicule. Toutes ces infractions entraînent une perte de **3 points** sur votre **permis de conduire**.

Transformer cette économie en don, contacter-nous au 04 95 20 75 33
et merci de ne pas jeter cette contravention factice sur la voie publique.



Association
des
Paralysés de France

APF
DELEGATION DE
LA CORSE DU SUD
40 Avenue Franchini
20090 AJACCIO

CONTRAVENTION FACTICE
A NE PAS PRENDRE A LA LEGERE

Vous empêchez une personne en situation de handicap de circuler librement et en toute sécurité si:

- Vous vous gardez sur une **place GIG-GIC** ou stationnez sur une **voie réservée aux transports publics** de voyageurs.
- Vous débordez sur un **passage piéton**.
- Vous stationnez sur un **trottoir**.

Conformément aux dispositions des articles R417-5 à R417-9 du code de la route, vous êtes passible d'une amende d'un montant pouvant aller jusqu'à **375 €**.

Vous risquez également la mise à la **fourrière** de votre véhicule. Toutes ces infractions entraînent une perte de **3 points** sur votre **permis de conduire**.

Transformer cette économie en don, contacter-nous au 04 95 20 75 33
et merci de ne pas jeter cette contravention factice sur la voie publique.



Association
des
Paralysés de France

APF
DELEGATION DE
LA CORSE DU SUD
40 Avenue Franchini
20090 AJACCIO

CONTRAVENTION FACTICE
A NE PAS PRENDRE A LA LEGERE

Vous empêchez une personne en situation de handicap de circuler librement et en toute sécurité si:

- Vous vous gardez sur une **place GIG-GIC** ou stationnez sur une **voie réservée aux transports publics** de voyageurs.
- Vous débordez sur un **passage piéton**.
- Vous stationnez sur un **trottoir**.

Conformément aux dispositions des articles R417-5 à R417-9 du code de la route, vous êtes passible d'une amende d'un montant pouvant aller jusqu'à **375 €**.

Vous risquez également la mise à la **fourrière** de votre véhicule. Toutes ces infractions entraînent une perte de **3 points** sur votre **permis de conduire**.

Transformer cette économie en don, contacter-nous au 04 95 20 75 33
et merci de ne pas jeter cette contravention factice sur la voie publique.



Association
des
Paralysés de France

APF
DELEGATION DE
LA CORSE DU SUD
40 Avenue Franchini
20090 AJACCIO

CONTRAVENTION FACTICE
A NE PAS PRENDRE A LA LEGERE

DD 2013 2A	2A	00	100		CARTE D'INCIVILITE
IMMATRICULATION	DEPT.	ARRT.	SERVICE	DATE	APF 2A

**CONTRAVENTION FACTICE POUR STATIONNEMENT ILLEGAL
SUR UN ESPACE EMPECHANT LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES HANDICAPEES.**

LA CONTRAVENTION RELEVÉE A VOTRE ENCONTRE DANS LES CAS SUIVANTS:

	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJOREE
CAS N°1 <input type="checkbox"/>	17 €	33 €
<input type="checkbox"/> CAS N°2	35 €	75 €
CAS N°3 <input type="checkbox"/>	50 €	180 €
<input type="checkbox"/> CAS N°4	35 €	375 €

RENSEIGNEMENTS ET REVENDEICATIONS : VOIR INSTRUCTIONS AU VERSO



DESTINATAIRE

APF
DELEGATION DE
LA CORSE DU SUD
40 Avenue Franchini
20093 AJACCIO

CONTRAVENTION FACTICE
A NE PAS PRENDRE A LA LEGERE

DD 2013 2A	2A	00	100		CARTE D'INCIVILITE
IMMATRICULATION	DEPT.	ARRT.	SERVICE	DATE	APF 2A

**CONTRAVENTION FACTICE POUR STATIONNEMENT ILLEGAL
SUR UN ESPACE EMPECHANT LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES HANDICAPEES.**

LA CONTRAVENTION RELEVÉE A VOTRE ENCONTRE DANS LES CAS SUIVANTS:

	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJOREE
CAS N°1 <input type="checkbox"/>	17 €	33 €
<input type="checkbox"/> CAS N°2	35 €	75 €
CAS N°3 <input type="checkbox"/>	50 €	180 €
<input type="checkbox"/> CAS N°4	35 €	375 €

RENSEIGNEMENTS ET REVENDEICATIONS : VOIR INSTRUCTIONS AU VERSO



DESTINATAIRE

APF
DELEGATION DE
LA CORSE DU SUD
40 Avenue Franchini
20093 AJACCIO

CONTRAVENTION FACTICE
A NE PAS PRENDRE A LA LEGERE

DD 2013 2A	2A	00	100		CARTE D'INCIVILITE
IMMATRICULATION	DEPT.	ARRT.	SERVICE	DATE	APF 2A

**CONTRAVENTION FACTICE POUR STATIONNEMENT ILLEGAL
SUR UN ESPACE EMPECHANT LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES HANDICAPEES.**

LA CONTRAVENTION RELEVÉE A VOTRE ENCONTRE DANS LES CAS SUIVANTS:

	AMENDE FORFAITAIRE	AMENDE FORFAITAIRE MAJOREE
CAS N°1 <input type="checkbox"/>	17 €	33 €
<input type="checkbox"/> CAS N°2	35 €	75 €
CAS N°3 <input type="checkbox"/>	50 €	180 €
<input type="checkbox"/> CAS N°4	35 €	375 €

RENSEIGNEMENTS ET REVENDEICATIONS : VOIR INSTRUCTIONS AU VERSO



DESTINATAIRE

APF
DELEGATION DE
LA CORSE DU SUD
40 Avenue Franchini
20093 AJACCIO